



MAIRIE DE MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 28 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 22 mars, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUAULT, MORIET, BRANCHEREAU et MMES MILLON, MAURICE, LACROIX, COURTIN, NIBODEAU

Etaient absents excusés : M. GROULT – Pouvoir à M. DROUAULT
MME DUCOS - Pouvoir à M. BRANCHEREAU
M. BOBIER – Pouvoir à M. PIPEREAU

Etaient absents : MME JOULIN et MM BRAUD

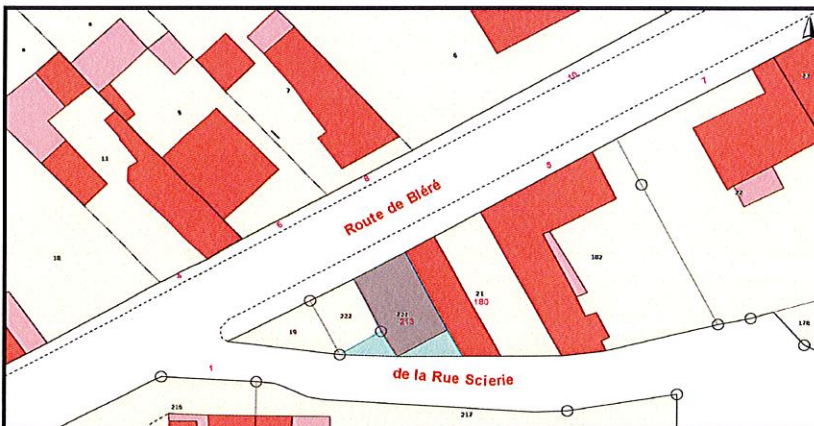
Secrétaire de séance : M. BRANCHEREAU

Il est fait le constat de quorum. Les pouvoirs et les absences sont enregistrés.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

DIA : Information – Dossier présenté par Monsieur Drouault, 1^{er} Adjoint

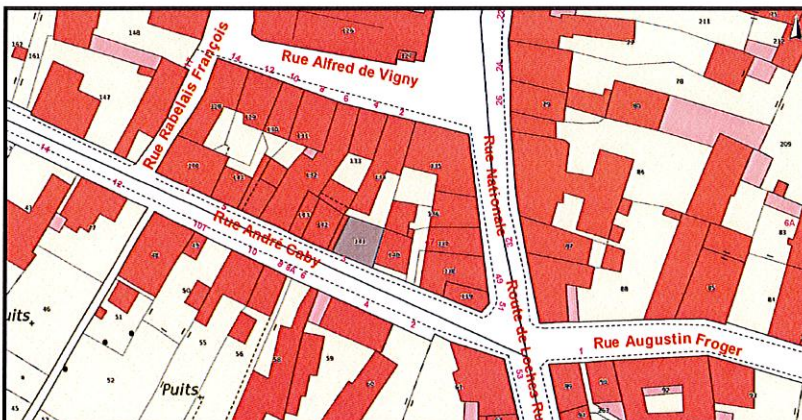


Date de signature de non préemption :
22/02/2019

213 route de Bléré – Parcelle AC 221 (102m²)

Vente de terrain et grange

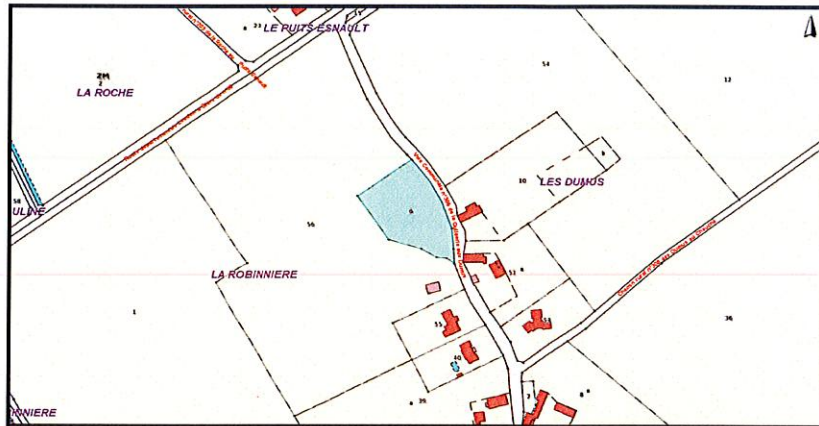
M. Drouault fait remarquer que le numéro de voirie est incorrect. Après vérification, ce numéro est celui utilisé par le cadastre. Une demande de correction sera formulée.



Date de signature de non préemption :
08/03/2019

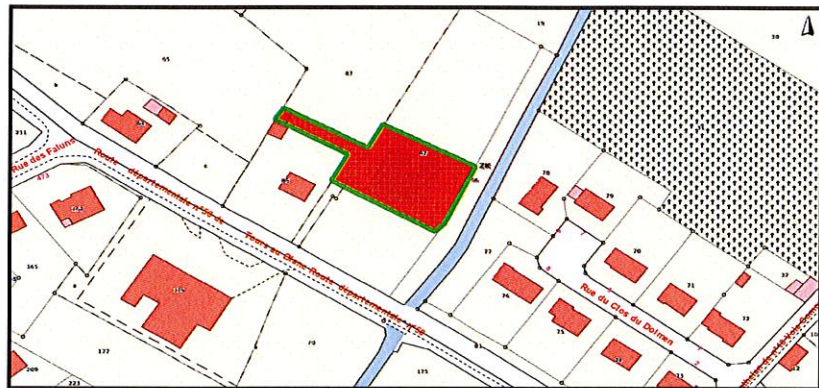
3 rue André Gaby – Parcelle AA 141 (65m²)

Vente de terrain et maison



Date de signature de non préemption :
08/03/2019
La Robinière – Parcelle YB 6 (en partie)
Surface totale : 3 830 m²
Surface du bien vendu : 1 311 m²

Vente de terrain



Date de signature de non préemption :
15/03/2019
Pièce du bourg – Parcelles ZK 103 et 106
(1 630m²)

Vente de terrain

FINANCES MUNICIPALES

2019-03-28-01 Budget principal : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Madame Frédérique BAUDU, Inspectrice Divisionnaire du Centre des Finances Publiques de Ligueil, accompagné des états des opérations pour compte de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'Inspectrice Divisionnaire du Centre des Finances Publiques de Ligueil ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal **DELIBERE** et :

- **DECLARE** que le compte de gestion, Budget Principal, dressé pour l'exercice 2018 par l'Inspectrice Divisionnaire du Centre des Finances Publiques de Ligueil, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+3

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

Mme Marie-Eve MILLON présente le compte administratif 2018 de la commune dont les résultats s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 954 268.19 €
- Recettes : 1 207 574.14 €

Avec un excédent antérieur reporté de 172 554.55 €

Le résultat de l'exercice 2018 (Recettes – Dépenses) est de 253 305.95 €

Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 425 860.50 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 714 045.20 €
- Recettes : 378 292.59 €

Avec un excédent antérieur reporté de 69 101.96 €

Le résultat de l'exercice 2018 (Recettes – Dépenses) est de – 335 752.61 €.

Le résultat de clôture (résultat exercice 2018 + excédent antérieur reporté) se traduit par un déficit d'investissement de 266 650.65 €.

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur Dominique DROUAULT,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2018,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 8

- Exprimés : 8+3

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

2019-03-28-03 Budget principal : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Vu le compte de gestion 2018 du budget principal,

Vu le compte administratif 2018 du budget principal ;

Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent final de 425 860.50 €,

Vu les restes à réaliser en section d'investissement (271 826 € en dépenses et 325 366 € en recettes),

Vu le solde d'exécution de la section d'investissement qui présente un déficit d'investissement de 266 650.65 €

Délibère et :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal de la façon suivante au budget primitif 2019:

en recette d'investissement	Article 1068	Affectation (pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement)	375 860.50 €
En recette de fonctionnement	Article 002	Résultat de fonctionnement reporté	50 000.00 €

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+3

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

2019-03-28-04 Taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes des ménages pour l'année 2019 : Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti,

Délibère et

DECIDE d'appliquer, pour 2019, aux impôts directs locaux, les taux suivants :

Taux de la taxe d'habitation : 13.35 %

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 18.92 %

Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 40.13 %

MANDATE le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+3

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

2019-03-28-05 Budget principal : Subventions aux associations

Après examen par les Divisions Finances (D2) et Population (D4),

Après examen en commission générale du 21 mars 2019,

Sur proposition de la commission générale,

Le Conseil Municipal délibère et,

- **DECIDE** de procéder au vote à main levée pour chaque association,
- **DECIDE** de verser, au titre de l'année 2019, les subventions selon le tableau annexé
- **PRECISE** que le versement de certaines subventions interviendra après réalisation de l'évènement donnant lieu à soutien financier exceptionnel.

Résultat du vote : *suivant le tableau*

ASSOCIATIONS	Accordé 2018	Demandé 2019	Proposé et Accordé 2019	VOTE		
ADMR	0.00 €	0.00 €	0.00 €			
ADMR - Atelier mardi	3 000.00 €	2 982.00 €	3 000.00 €	Convention signée entre la mairie et l'association : atelier animation chaque mardi - Versement mensuel sur facture		
APE - Parents d'élèves	500.00 €	500.00 €	500.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Bibliothèque - Les amis du livre	300.00 €	300.00 €	300.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Cantines scolaires	1 600.00 €	2 350.00 €	2 350.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Carnaval - Comité des fêtes	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	Pour : 9+2	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : 1
Cheval et Nature	200.00 €	381.00 €	350.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Club des bons enfants - Aînés ruraux	150.00 €	200.00 €	200.00 €	Pour : 8+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : 1
Comice Agricole	282.60 €	0.20€/hab	282.60 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Coopérative scolaire	100.00 €	100.00 €	100.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Voyage Scolaire primaire	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	Reconduction de la disposition prise les années précédentes : enveloppe maximum par an accordée		
Voyage Scolaire collège	360.00 €	540.00 €	540.00 €	Délibération de principe du 30/10/2015 : 20€/élève pour un séjour en France - 40€/élève pour un séjour à l'étranger		
Ecole de musique	0.00 €	500.00 €	500.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Familles de la crèche	350.00 €	350.00 €	350.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Fête de l'amitié	120.00 €	120.00 €	120.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Football - RC VST	1 000.00 €	1 500.00 €	1 000.00 €	Pour : 8+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : 1
L'art du fil	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Pas de demande de subvention formulée		
Les Amis de la maison du Carnaval	300.00 €	400.00 €	400.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Loisirs & Environnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Pas de demande de subvention formulée		
Pétanque - Fanny Manthelannaise	0.00 €	700.00 €	150.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Pompiers - Amicale JSP	800.00 €	1 000.00 €	800.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Solidarité Franco-Roumaine	150.00 €	150.00 €	150.00 €	Pour : 8+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : 1
Souvenir français du canton	100.00 €	100.00 €	100.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Sport Attitude Manthelan	800.00 €	800.00 €	800.00 €	Pour : 8+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : 1
Tennis club Manthelan	500.00 €	700.00 €	500.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
UNC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Pas de demande de subvention formulée		
Union Commerciale	350.00 €	500.00 €	500.00 €	Pour : 9+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : /
Zoom Manthelan	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Pas de demande de subvention formulée		
Baladins Lourousiens	100.00 €	100.00 €	100.00 €	Pour : 8+3	Contre : /	Abstention : / Ne prend pas part au vote : 1
Aide sociales (ex-CCAS)	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	Information		
	16 562.60 €	20 273.00 €	18 592.60 €			

2019-03-28-06 Budget principal : Budget primitif 2019

Madame MILLON, Adjointe aux finances invite le Conseil Municipal à examiner le budget primitif 2019 en fonctionnement et en investissement. Ce budget principal peut se résumer comme suit :

	Pour mémoire budget primitif précédent - 2018	Budget Primitif 2019
Section de fonctionnement		
Dépenses	1 291 154.55	1 250 942.22
Recettes	1 291 154.55	1 250 942.22
Section d'investissement		
Dépenses	1 012 768.04	1 320 493.05
Recettes	1 012 768.04	1 320 493.05
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF	2 303 922.59	2 571 435.27

Le Conseil Municipal,

VU le compte administratif 2018 et les restes à réaliser,

Vu la proposition de budget 2019 présentée par Madame MILLON, adjointe aux Finances,

VU les débats d'orientations budgétaires des 26 Février et 21 Mars 2019,

DELIBERE et

- **VOTE** le budget primitif 2019 du budget principal,
- **ADOpte** le budget primitif qui s'équilibre comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 250 942.22 €
 - Section d'investissement : 1 320 493.05 €

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 9

- Exprimés : 9+3

- Refus de prendre part au vote : /

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

Fin de séance à 21h50

PROCHAIN CONSEIL : Lundi 13 Mai 2019 – 20h30

M. PIPEREAU	M. DROUAULT	Mme MILLON	M. MORIET	MME MAURICE Pouvoir à MME MILLON
M. GROULT	Mme LACROIX	Mme COURTIN		Mme DUCOS Pouvoir à MME NIBODEAU
Mme JOULIN Absente	M. BRANCHEREAU	M. BRAUD Absent	M. BOBIER Pouvoir à M. PIPEREAU	Mme NIBODEAU